



Master Droit des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2009, Université Lille 2 - Droit et santé.
hceres-02040239

HAL Id: hceres-02040239

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040239>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : LILLE

Établissement : Université Lille 2-Droit et Santé

Demande n° S3100015140

Domaine: Droit

Mention: Droit des affaires

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

- Points forts :
 - Cohérence certaine tant dans le volet recherche que dans le volet professionnel même si ce dernier présente une part prépondérante.
 - Thématique retenue (droit des affaires) assez vaste et tous les champs de la matière sont couverts.
 - Présence d'un fort tronc commun axé sur la connaissance de l'entreprise, de l'opérateur économique au travers de discipline connexe en prise avec la réalité de l'objet. La mutualisation qui est opérée est réelle et permet par voie de conséquence de diversifier au-delà l'offre.
 - Certaines des mentions sont alors en prise avec le paysage local (grande distribution).
 - Des partenariats réels sont présentés (juriste d'entreprise).
- Points faibles :
 - Recrutement essentiellement local et ouverture internationale et/ou européenne assez limitée.
 - Certains «doublons» rendent parfois peu évidente la différence entre certaines mentions. Prévaut l'impression que le Master est tiré, d'un côté, par son volet recherche, d'un autre côté, par quelques mentions.
 - Place de l'insertion des étudiants pas toujours évidente à percevoir.

Avis par spécialité

Droit des affaires et des contrats (Recherche)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Objectifs affichés cohérents au regard, tant du corps professoral que de l'adossement à la recherche (Centre René DEMOGUE et LERADP).
 - Méthodes de recherche et souhait d'adopter un point de vue critique sur le droit positif sans pour autant provoquer de césure entre la théorie et la pratique.
 - Offre de cours très resserrée autour du contrat à l'exception de deux modules qui paraissent s'en éloigner mais qui sont peut-être en réalité essentiellement contractuels.
 - Place accordée aux aspects internationaux et européens pleinement justifiée tant au regard des besoins de l'époque, que des évolutions de la matière et de l'adossement, au cas particulier, à la recherche.
 - Choix fait de ne pas opposer «stage» et «mémoire» et de permettre, même dans une spécialité recherche, de combiner l'un et l'autre sous réserve d'un suivi réel de l'étudiant, ce qui est un plus indéniable pour l'étudiant.



- Point faible :
 - Ouverture vers des étudiants extérieurs et/ou étrangers insuffisante.
- Recommandation :
 - On pourrait s'interroger sur le libellé de la spécialité et proposer «droit des contrats d'affaires».

Droit de la distribution (Professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+
- Points forts :
 - Spécialité indiscutablement en lien avec l'économie locale, marquée par la présence des enseignes nationales et internationales du secteur, généralistes ou non.
 - Outre des enseignements généraux, d'ailleurs en tronc commun, les «classiques» de la matière sont présents.
 - Originalité tenant aux ateliers d'écriture juridique, dont l'un en anglais ce qui est appréciable.
 - Intervenants extérieurs (dont la DGGCRF).
 - Spécialité justifiée et modules offerts correspondant à ce que l'on peut attendre d'un juriste de la distribution.
- Point faible :
 - Effectif assez restreint.
- Recommandation :
 - Il peut paraître souhaitable de mieux «cibler» à quel type de distribution l'on s'intéresse (la matière est vaste et disparate) ce qui est peut être le cas en l'espèce mais ne ressort pas des éléments du dossier.

Droit de la propriété industrielle (Professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Spécialité professionnelle répondant à une attente du secteur qu'il soit institutionnel (INPI) ou professionnel (avocats, CPI, entreprises...).
 - Dimension internationale, à tout le moins européenne, manifeste avec des enseignements en anglais et une visite de l'OEB.
 - Cours consacrés aux titres (brevet, dessins et modèles, marques...) puis aux contrats d'exploitation et aux contentieux qui peuvent en découler. L'environnement de droit économique est présent.
 - Intervenants extérieurs (dont l'INPI et le barreau).
- Point faible :
 - Effectif étudiant aujourd'hui en diminution (12) mais un retour vers des «eaux» plus élevées est annoncé.
- Recommandation :
 - Rendre encore plus attractif le diplôme pour éviter l'évasion des étudiants.



Droit des assurances (Professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Spécialité généraliste couvrant les différents aspects et semblant donc répondre aux attentes des professionnels du secteur qui sont la cible: essentiellement les agents d'assurance.
 - Effectif étudiant assez constant (20) et semblant vouloir le rester.
 - Cours consacrés aux grands types d'assurance (construction, personnes, maritime...) ainsi qu'à certaines questions classiques (RC, contentieux...) et deux modules consacrés, de manière très intéressante à l'économie européenne de l'assurance ainsi qu'au «Risk Management».
 - Intervenants extérieurs des grands groupes d'assurance.
- Points faibles :
 - Ouverture internationale, à tout le moins européenne, existante mais trop timide. Il est cependant vrai que l'intégration européenne du secteur de l'assurance est assez limitée mais se profile, ce qui serait une opportunité à saisir.
 - Spécialité ne présentant pas d'originalité particulière hormis le cours de «Risk Management».
- Recommandation :
 - Développer l'ouverture internationale.

Droit fiscal des affaires (Professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Spécialité très généraliste, couvrant les différents aspects de la fiscalité des affaires (avec quelques incursions dans la fiscalité des particuliers) et semblant donc répondre aux attentes des professionnels du secteur (avocats, experts-comptables, notaires...).
 - Effectif étudiant est assez constant (23) et semblant vouloir le rester. Un tiers des étudiants vient d'autres établissements, ce qui est assez important par rapport aux autres spécialités du Master et laisse penser qu'il y a un besoin régional.
 - Principales branches de la fiscalité des affaires naturellement présentes avec quelques originalités bien venues (notamment «fiscalité de l'innovation»).
 - Intervenants extérieurs majoritaires, ce qui paraît parfaitement justifié. Il est cependant heureux que les examens (et notamment, le grand oral) soit sous la responsabilité d'un enseignant titulaire.
- Point faible :
 - Ouverture internationale, à tout le moins européenne, trop timide alors même que l'environnement pourrait être mis à profit en ce sens.
- Recommandation :
 - Développer l'ouverture internationale.

Juriste d'entreprise (Professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Spécialité présentant une spécificité assez marquée par rapport aux autres. Elle est probablement liée à une logique de réponse aux attentes du secteur économique mais aussi aux partenariats affichés avec l'ESAM et l'EDHEC. Tout s'oriente autour de l'idée de la dimension stratégique du juridique pour l'entreprise. Il existe clairement un fil conducteur pour la formation.
 - Grandes matières destinées aux juristes d'affaires naturellement présentes.



- Possibilité de suivre un parcours « management juridique et audit des organisations » qui correspond bien aux attentes des entreprises et doit donc permettre une bonne insertion professionnelle.
- Spécialité très ciblée vers son objectif, ce qui ne peut qu'être approuvé : les juristes généralistes de l'entreprise. Le taux d'insertion professionnelle avancé montre que cela correspond à la réalité du bassin d'emploi.
- Points faibles :
 - Données relatives à l'effectif étudiant sont assez peu exploitables car probablement présentées de manière erronée.
 - Ouverture internationale absente ce qui est dommageable si l'on retient que l'objectif est de former des juristes d'entreprises pour des TPE et PME qui sont le vivier des exportations. Ou alors, elle est présente dans les modules mais n'apparaît pas en tant que telle.
- Recommandation :
 - Outre le développement de l'international, certains enseignements pourraient être mutualisés avec les autres spécialités.

Commentaire et recommandations

- Une mutualisation plus poussée paraît nécessaire, ce qui pourrait amener à resserrer l'offre.
- L'ouverture vers des publics étudiants moins « locaux » devrait être encouragée.